

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué le 12/12/2023, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Géraldine LAVIELLE à Emilie JULLIEN, Frederic GOYET à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Bernadette CACALY, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à Sophie GAULTIER, Sebastien BERENGUER à David CICALA

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Gregory RONDOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

**DELIB 2023.12.18.8**

**OBJET : Création d'emplois**

Conformément à l'article L.313 – 1 du Code Général de la Fonction Publique (art.34 de la loi du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** à la création des emplois suivant :

- **1 emploi du grade des Adjointes Administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,**
- **1 emploi du grade des Adjointes Administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une quotité de 28 / 35èmes,**
- **1 emploi du grade des Rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,**
- **1 emploi du grade des Techniciens territoriaux à temps complet.**

Ces créations permettront, dans l'immédiat de :

- Nommer, le cas échéant, des agents au titre de l'Avancement de grade,
- Nommer, le cas échéant, des agents au titre de la Promotion interne.

*Les postes créés par la présente délibération sont à pourvoir par des fonctionnaires. Cependant, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avérait infructueux sur tout ou partie de ces postes, ceux-ci pourraient être pourvus par des contractuels selon les termes des articles L332-14 et L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.*

Le Tableau des Emplois et des Effectifs est mis à jour à la suite de ces créations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la création des emplois des grades suivants :
  - Adjoint Administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (1 emploi),
  - Adjoint Administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une quotité de 28 / 35èmes (1 emploi),
  - Rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (1 emploi),
  - Techniciens territoriaux à temps complet (1 emploi),

tels que listés ci-dessus, aux conditions et aux dates indiquées.

- **INDIQUE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels selon les termes des articles L332-14 et L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 18/12/2023

Publication et transmission en sous préfecture le 20 décembre 2023/20/12/2023

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20231218-lmc113195-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.